Le Bulletin de Poilly sur Serein

Année 2021

VŒUX DU MAIRE

Chers amis de Poilly,

Ce siècle n'a pas encore 22 ans et déjà Omicron perce sous Delta. L'épidémie vagabonde toujours, se joue des frontières et des âges.

Dans ce monde gorgé de technologies dans lequel l'homme se pensait surpuissant, le voilà le jouet fragile d'une chinoiserie invisible, obligé à admettre l'impensable : le retour à un temps dit normal n'est peut-être plus qu'une hypothèse, devant lui n'existe désormais qu'une seule réalité : le monde de maintenant, où bien des valeurs perdues doivent être réinventées.

Il me semble alors que la seule option qu'il nous reste, c'est de résister et de vivre.

Il va nous falloir résister. Collectivement d'abord. En acceptant l'idée que le bien commun passe par un engagement personnel. C'est tout le débat de la vaccination. En me protégeant, je contribue à renforcer la protection de ma nation.

Il faudra aussi résister personnellement. Ne pas sombrer dans les affres de la mélancolie qui grignotent l'énergie, ne pas se perdre dans les dédales nauséabonds de la pensée anonyme et de la colère irréfléchie qui inondent les réseaux sociaux, et qui n'ont pour seul but que de rendre l'homme bête et méchant.

Il va falloir trouver dans le vivant qui nous entoure et que l'on a tant abîmé, une source d'apaisement et d'inspiration.

Il va nous falloir inventer. Des solutions du temps présent, celles qui donneront un sens au quotidien et des promesses à l'avenir.

En cette année qui commence, j'ai une pensée particulière pour vous, épouse, mari, enfant, que la perte de l'être aimé frappe cruellement, à vous que la maladie fait souffrir, recevez toute ma compassion et l'assurance du soutien de tout le village,

A Poilly, nous avons une chance inouïe, celle d'être une petite communauté, humaine, solidaire, attentive et bienveillante, respectueuse des autres, prête à se mobiliser pour faire le bien, voire du meilleur…

Alors, quoi qu'il arrive, tous ensemble,

Pour 2022, prenons la vie du bon côté !

Hélène Comoy, le Maire.

ETAT CIVIL

NAISSANCES **:**

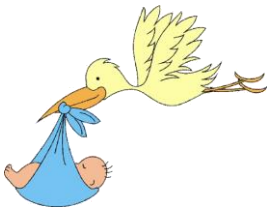

GALLANT Rosalia	le 2 janvier
SABOURIN Nina	le 12 décembre

MARIAGE **:**

CERVEAU Mathieu et PETIT Géraldine le 10 juillet

DECES **:**

REGNIER ép. BLIN Georgette	le 05 janvier
BENISTANT ép. TRANCHON Georgette	le 08 février
PERTHUIS ép. MUSET Mireille	le 10 mars
JEANNOT ép. FERRIER Micheline	le 12mars
GAUTHERIN Lucienne	le 21 mars
MALAQUIN Jean-Claude	le 07 mai
TRAMEAU ép. HAAS Fernande	le 13 juin
DORIGNY André	le 15 juin
AUBEL ép. AYEL Monique	le 17 juillet
CHEVRETEAU Pierre	le 27septembre
HORT Antoinette	le 06 novembre
LECESTRE André	le 22 novembre
BARBA Christian	le 02 décembre
ROUSSEAU ép. AUPETIT Jocelyne	le 30 décembre

Hommage à une figure de Poilly sur Serein

Jean Claude MALAQUIN nous a quitté le 7 mai 2021

Jean Claude était très impliqué dans la vie du village. Natif de Poilly sur Serein, il a été adjoint, conseiller municipal et pompier, Il s'est longtemps investi au sein du syndicat d'électrification.
Son travail d'éleveur de vaches laitières, d'exploitant agricole et viticole avec sa Femme Liliane fut un dur labeur qui a eu raison de son cœur.
C'était une personne très précieuse pour la commune.

Son départ laisse un vide immense tant son dévouement pour l'Eglise avec l'association de sauvegarde des Monuments de Poilly a permis tant de travaux mais aussi au cimetière où avec Camarade et Christian, les murs avaient retrouvé leur solidité. Il était présent pour accompagner nos chers disparus avec toute la bienveillance qui le caractérisait et je prenais plaisir à l'accompagner sur ce chemin.

Pour la St Vincent de 1996, il avait fait avec d'autres bénévoles ce superbe St Vincent qui orne encore nos fêtes tant d'année après. Il a ignoré certaines fêtes de famille pour finir à temps cette magnifique sculpture. Il a donné tant de belles choses.
Jean Claude s'arrangeait toujours pour aider sans jamais porté de jugement.
C'est une Belle Personne qui nous a quitté, il nous manque tant.
Ses obsèques ont été célébrés au sein de l'Eglise à qui il a tant donné, il a été inhumé au cimetière de son cher village.

Nous devions ces quelques lignes à Jean Claude pour rappeler qu'il a été une figure discrète et incontournable de notre Village.

Lydie

VISITE DU PERE NOEL A POILLY

FINANCES COMMUNALES 2021

DEPENSES
379 702 €

de Fonctionnement
196 176 €

- Salaires / Charges Indemnités (77 411 €)
- Impôts et contributions dûs par la commune (51 947 €)
- Achat fournitures Charges bâtiments (tél, edf ...) (20 876 €)
- Frais scolarité maternelle et primaire (11 956 €)
- Contrats de Maintenance Assurance (12 814 €)
- Honoraires Prestations extérieures (4 975 €)
- Intérêts d'emprunts (3 761 €)
- Entretien chemins : élagages, épareuse, concassé (4 934 €)
- Entretien bâtiments (592 €)
- Fêtes / Feu d'artifice (4 249 €)
- Cotisations /Abonnements Subventions (2 661 €)

d'Investissement
183 526 €

- Remboursement d'emprunt (11 659 €)
- Etudes Place de l'église et épicerie (8 234 €)
- Aménagement Place de l'église (52 063 €)
- Parvis église (35 148 €)
- Poteau incendie Chemin Vau du Puits (44 558 €)
- Aménagement épicerie (25 745 €)
- Renforcement éclairage public cimetière (2 723 €)
- Ordinateur mairie (1 851 €)
- Signalétique village (1 545 €)

FINANCES COMMUNALES 2021
(Suite)

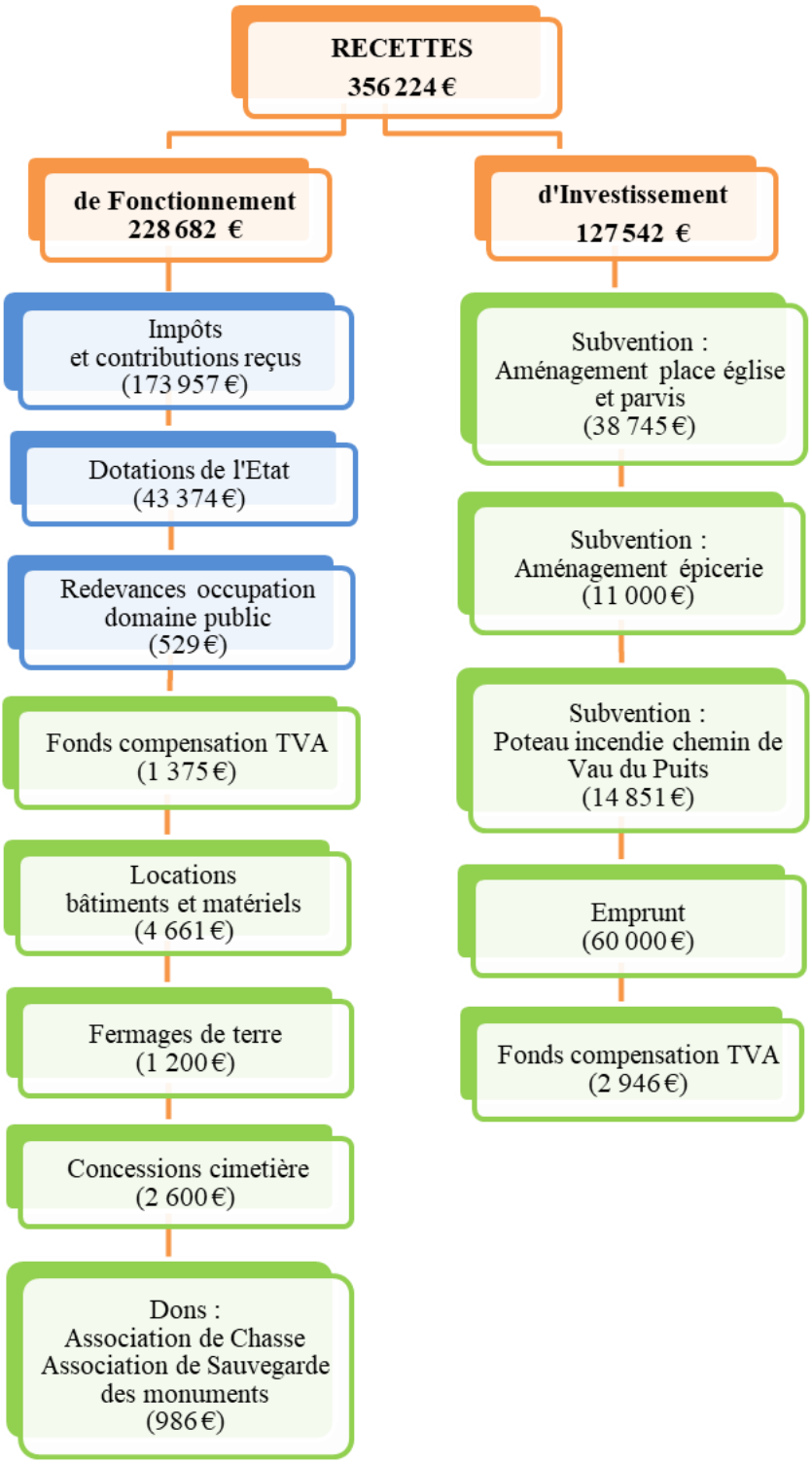

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie
48 rue d'en Bas
89310 Poilly-sur-Serein
Tél : 03.86.75.90.29
Fax : 09.62.11.16.93
Email : poillyserein-mairie@wanadoo.fr
Site internet : www.poillysurserein.com

Horaires d'accueil du public :

Lundi : 9h00 – 11h00
Mardi : 15h30 – 18h30
Vendredi : 14h00 – 16h00
Samedi matin : sur RDV

EQUIPE MUNICIPALE

Le Maire : Hélène COMOY
1er Adjoint : Patrick CERVEAU
2ème Adjoint : Tony BOITELET

Conseillers municipaux : Romaric BATTISTELI, Mathieu CERVEAU, Françoise MALAQUIN, Bernard MARIEUX, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie : Gaëlle DE RYCK
Adjoint technique : Joël LECESTRE

NOUVEAUX HABITANTS

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants. Pensez à venir vous présenter au secrétariat de Mairie, c'est le seul moyen de vous connaître.
Nous pourrons vous renseigner sur la vie pratique dans le village, sur les services municipaux et communautaires qui sont à votre disposition.
Tout au long de l'année, nous vous invitons à consulter les panneaux d'affichage situés devant la mairie.

TRAVAUX D'URBANISME

Tout projet de travaux apportant la moindre modification à l'aspect extérieur de votre habitation doit être préalablement déclaré pour obtenir une autorisation. Il en est de même pour les installations d'assainissement.

L'église et le colombier sont des édifices classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques. Ainsi, tout projet d'urbanisme situé dans leur périmètre (500 m) nécessite en sus un avis favorable de la part de l'Architecte des Bâtiments de France.

La DDT de l'Yonne instruit les demandes d'urbanisme de la commune, que ce soit les demandes de renseignements (Certificat d'Urbanisme), les autorisations de travaux, et les permis de construire. Le maire analyse l'ensemble des règles s'appliquant à la parcelle considérée et transmet le dossier avec un avis. La DDT rend sa décision que le maire signe et s'engage à faire respecter.

En 2022, ces demandes seront dématérialisées. La DDT communiquera prochainement auprès des habitants pour présenter les outils mis à leur disposition.

Direction Départementale des Territoires

► Adresses physiques et postale :
- **Siège** : 3 rue Monge – BP 79 – 89011 AUXERRE Cedex
- Site de Sens : 14 boulevard des Castors à SENS

► Téléphone : 03.86.48.41.00 – Télécopieur : 03.86.48.23.12
► Formulaire de contact ou adresse de courriel : ddt@yonne.gouv.fr

Horaires d'ouverture

Lundi au Jeudi : 8h45 - 11h45 et14h00 - 17h00
Vendredi : 8h45 – 11h45 et14h00 - 16h00

ASSAINISSEMENT

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un service géré par la Communauté de Communes.
Son rôle :

- vous conseiller et vous accompagner dans la mise en place de votre nouvelle installation d'assainissement non collectif ou autonome. Cet équipement est obligatoire si votre rue n'est pas équipée d'un réseau d'assainissement collectif
- contrôler sur le terrain les nouvelles et anciennes installations.

Contact : Marion DUFOUR Adresse : 2 rue du Serein 89800 Chablis (bâtiment face au magasin Delingette) Téléphone : 03.86.18.92.48

ORDURES MENAGERES

La collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables est effectuée en alternance chaque **mardi matin (horaires variables).** Veillez à sortir le bac collecté la veille au soir. Attention aux jours fériés, vérifiez sur le calendrier.

Les résidents secondaires bénéficient d'un local spécifique (renseignements en mairie).

Vos **ordures ménagères** doivent être impérativement stockées dans des sacs poubelle, eux même placés dans un bac rigide à couvercle vert ou noir ;

Vous devez trier vos **emballages recyclables** et les déposer, sans sac, dans le bac à couvercle jaune remis par la collectivité.

Les **cartons** sont refusés par les rippers, il faut donc les déposer à la déchetterie.

Le **verre** est collecté par une société de recyclage et doit être déposé dans les containers situés Place de la Luzerne. A cet endroit, tout dépôt d'ordures, de sacs, ou d'emballages posés à même le sol, est strictement interdit et amendable.

DÉCHETTERIE

Vous disposez d'un droit d'accès aux déchetteries de : Chablis située route d'Avallon ou de Maligny située ZA – rue Gaston Houssier.

Horaires d'ouverture :

CHABLIS	MALIGNY
Lundi / Mardi : 13h30-17h Mercredi / Jeudi : 8h30-12h Vendredi / Samedi : 8h30-12h et 13h30/17h	Lundi / Mardi : 8h30-12h Mercredi / Jeudi : 13h30-17h Vendredi / Samedi : 8h30-12h et 13h30/17h

Lors de votre première visite et sur présentation d'un justificatif de domicile, une carte d'accès vous sera délivrée.

FUEL – GROUPEMENT DE COMMANDE

Les Poillysiens sont toujours intéressés par la commande groupée de fuel (42 personnes) afin de bénéficier de rabais conséquents.
La liste est constituée par la responsable du groupement qui la transmet au fournisseur en faisant jouer la concurrence.
Les commandes inférieures à 500 litres doivent être faites à titre exceptionnel (problèmes financiers, maladie, chômage).
Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous auprès de Danielle PICORNELL au 03.86.75.96.52

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Les jeunes filles et garçons de 16 ans, habitant la commune doivent obligatoirement se faire recenser, en se présentant en mairie avec leur livret de famille et leur carte d'identité dans les 3 mois suivant leur date d'anniversaire. L'attestation de recensement délivrée leur sera nécessaire pour se présenter à tout concours ou examen, scolaire ou autre, comme le permis de conduire.

SCOLARITES

La commune de Poilly est rattachée à la carte scolaire du Chablisien.

- Maternelle et Elémentaire : inscriptions et renseignements à la Mairie de Chablis 1 place Lafayette 89800 Chablis tél : 03.86.42.87.70
- Collège : Collège Pierre et Jean Lerouge - Rue des Picards 89800 CHABLIS
  tél : 03.86.18.92.00
- Lycée : Lycée Général & Technologique Chevalier d'Eon - 2 Place Edmond Jacob 89700 Tonnerre tél : 03.86.55.08.01

SERVICES A L'ENFANCE

Les services à l'Enfance sont de la compétence de la communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

- **PETITE ENFANCE :** crèches de Chablis, Pontigny, Vermenton.

Sur votre territoire, vous disposez d'un **Relais Petite Enfance**, mais qu'est-ce que c'est ?

C'est un lieu gratuit d'information et d'accompagnement pour les familles dans la recherche d'un mode de garde pour leur enfant, que ce soit en collectif (crèches), ou individuel (assistante maternelle, employée à domicile, …).

C'est aussi un lieu d'accueil et d'ateliers pour les assistantes maternelles du secteur et les enfants qu'elles ont en garde. L'animatrice propose, par exemple, des ateliers motricités, des activités manuelles, des jeux sensoriels dans le but de socialiser les enfants mais également de rompre l'isolement des assistantes maternelles.

CONTACT : Julie ISMAEL : rape.chablis@3cvt.fr / 06.74.52.25.45

- **CENTRE DE LOISIRS** : Pôle Jeunesse de Chablis, Maison de l'Enfant de Pontigny, Assoc les Filous Futés de Cravant.
- **ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE** : antennes de Chablis, Pontigny, Vermenton
- **ECOLES MULTISPORTS** (enfants de 6 à 11 ans)

Une navette gratuite pour aller au Centre de Loisirs de Chablis

Un service de transport gratuit vers le Centre de Loisirs de Chablis est proposé afin de faciliter la vie quotidienne des familles isolées en secteur rural.

Il fonctionne tous les mercredis en période scolaire et tous les jours pendant les petites et grandes vacances.

Votre enfant pourra ainsi rejoindre le Centre de Loisirs en toute autonomie, et sera redéposé le soir dans votre commune.

Renseignements et inscriptions auprès du Centre de Loisirs
Tel : 03.86.42.06.98

LOCATION DU FOYER ou du MATERIEL

Tarifs de location du **Foyer communal** :

Type de locataire	**Journée**	**Week-end**	**Réunion/ Vin d'honneur****
Habitant de la commune	130 €	200 €	60 €
Particuliers hors commune et Associations*	180 €	250 €	80 €
Jeunes de Poilly (- 25 ans)	60 €	100 €	30 €
*Associations à vocation festive et sociale dont le siège est à Poilly	Gratuit		
** Réception faisant suite à un enterrement à Poilly	Gratuit pour les résidents principaux et secondaires		

Chèques de caution de 500 € + 50 € pour le ménage.

Tarifs de location du **matériel communal** :

Quantité	Matériel	Tarif	Caution
1	Tables pliantes avec 2 bancs	5 €	100 €
10	Tables pliantes avec bancs	40 €	1 000 €
20	Tables pliantes avec bancs	80 €	2 000 €
1	Plancha gaz avec 3 réchauds	150 €	500 €
1	Friteuse électrique de 30 L	50 €	100 €

Le prêt sera gratuit pour les associations de la commune ainsi que pour les comités de la Saint-Vincent Tournante du Chablisien ; seule la caution sera demandée.

L'Atelier propose de la location de vaisselle. Chaque formule comprend assiettes plates, assiettes à desserts, verres à vin, verres à eau, flûtes, couteaux, fourchettes, petites cuillères, couverts à poisson, tasses à café, corbeilles à pain, carafes.

Nous vous proposons une formule « 50 personnes » pour 25 euros le lot, et une formule «100 personnes » pour 50 euros le lot. (Possibilité de cumuler les 2 lots).

Plus de renseignements, conditions et réservation auprès de L'Atelier, en venant nous rencontrer les mardis, jeudis de 14h30 à 17h00,

Par mail à : latelier89310@gmail.com
ou par téléphone au 06.74.87.00.33 ou 06.63.39.84.81
(Petit rappel, nous louons également des tonnelles)

La poillysette

Votre épicerie multi-services

57 rue d'en bas – 89310 Poilly-sur-Serein
Tél : 09 52 34 15 08
07 69 45 99 26
Email : lapoillysette@free.fr

NOS SERVICES

ÉPICERIE
BOULANGERIE
POULET RÔTI
(sur commande)
LAVAGE/SÉCHAGE 18KG
GAZ
GRANULES

ET AUSSI

LA POSTE
JOURNAUX
TABAC
LOTO

HORAIRES

Mardi : 7h00/12h30 - 16h00/19h00

Mercredi : 7h00/12h30 - 16h00/19h00

Jeudi : 7h00/12h30 – 16h00/19h00

Vendredi : 7h00/12h30 – 16h00/19h00

Samedi : 8h00/12h30 – 16h00/19h00

Dimanche : 8h00/12h30

ETE fermeture à 20h00
(De avril à septembre)

LE CIVISME : Mieux vivre ENSEMBLE

Puisque la vie est faite tout autant de **respect** que de **tolérance**, voici quelques précautions pour vivre en bonne entente.

Circulation et Stationnement

- **Roulons** à vitesse modérée, respectons les limitations de vitesse.
- **Stationnons** nos véhicules dans la mesure de notre possible à l'intérieur d'un garage ou d'une cour, si nous en possédons. Ceci évitera de surcharger les stationnements dans les rues, déjà fort encombrées.
- Pour le bien-être et la sécurité de tous, nous vous rappelons que le code de la route interdit le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir.

Civilité et Sécurité

- Il est souhaitable que les **jardins** soient régulièrement entretenus afin d'éviter la propagation des ronces et autres graminées aux propriétés voisines.
- Les **arbres, arbustes et arbrisseaux** doivent être plantés à bonne distance des propriétés voisines. La distance recommandée est de 2 m minimum de la ligne séparative des deux propriétés.
- N'oublions pas d'**élaguer** nos arbres ou autres haies en bordure des voies publiques et privées de manière à permettre le passage des piétons sur le trottoir et éviter que les branches ne touchent les câbles électriques ou téléphoniques.
- Également pour des raisons de tranquillité publique du voisinage, veillons à quitter le **terrain de l'aire de jeux** au plus tard à minuit.

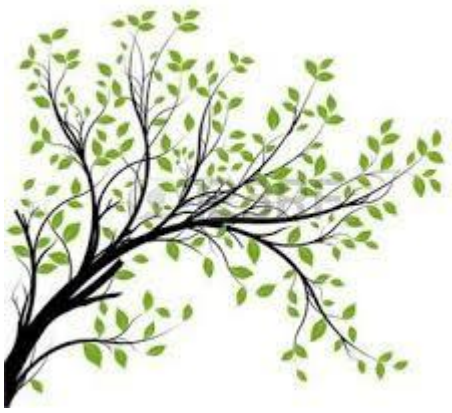

Propreté

- Ne jetons pas les détritus en dehors des **containers** réservés à cet usage.
- Évacuons nos objets encombrants à la **déchetterie** sans attendre ; respectons les jours et horaires d'ouverture.
- Ramassons les **déjections** de notre chien, même dans les caniveaux qui ne sont pas auto nettoyants. Accompagnons-le à l'extérieur du village pour lui apprendre d'autres endroits !
- La campagne de **stérilisation des chats** est maintenue, grâce au soutien financier de l'Association 30 millions d'Amis.

  Pour rappel, si vous apercevez des chats errants dans votre quartier, contactez la mairie au plus vite.

- Respectons les **espaces verts** communaux et privés.

  Emportons nos déchets avec nous.
- Il est recommandé de sortir les **poubelles** au plus tôt la veille de la collecte après 18h00 et de les rentrer ensuite le plus rapidement possible. Il est interdit de les laisser sur la voie publique.
- Les propriétaires ou locataires sont tenus d'assurer le nettoyage de leur **boite aux lettres**, des **caniveaux et des trottoirs**, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Il est interdit de jeter les balayures sur la voie publique ou dans les avaloirs d'eaux pluviales. En automne, il incombe aux propriétaires de ramasser leurs **feuilles mortes** et en hiver, de dégager la **neige** du trottoir devant leur habitation.

Ecologie – Développement durable

Afin de réaliser des économies substantielles sur notre consommation d'eau potable et afin de pallier aux restrictions d'eau pendant les périodes de sécheresse, la municipalité a décidé d'investir dans des bacs de récupération d'eau de pluie.

La quantité récupérée servira à l'arrosage des bacs à fleurs de la commune.

Ensemble, responsables !

GUIDE

Contrat Territorial Eau et Climat

2020-2024

Pour une adaptation au changement climatique !

Présentation

Le **Contrat Territorial Eau et Climat**, ou **CTEC**, est un contrat passé entre l'**Agence de l'Eau Seine-Normandie** (AESN) et le **Syndicat de Bassin du Serein** (SBS), sur la période **2020-2024**. C'est un outil de programmation pluriannuel avec pour principal objectif de **s'adapter** au **changement climatique** et atteindre le **bon état** des **masses d'eau**. Pour cela, le SBS met en place les actions suivantes :

- Restauration de la continuité écologique ;
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau et des zones d'expansions ;
- Gestion et préservation des milieux aquatiques et humides associés ;
- Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement ;
- Animation du CTEC et sensibilisation du grand public à l'adaptation au changement climatique.

Le montant de ce Contrat s'élève à **5 293 192 €** TTC répartis selon les 5 volets et sur **4,5 ans**.

Le Sobiot, Saint-Didier, 2020

Quelques chiffres et mots du bassin versant !

Superficie : 1 350 km²

Population : 30 014 habitants

Communes sur le bassin versant du Serein : 139

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : 11 EPCI représentant 111 communes

Linéaire cours d'eau : 900 km dont 190 km pour le Serein

Productions du territoire : Agricoles (végétales, animales et viticoles) et forestières (douglas, épicéa, peupliers et chênes)

Géologie et hydrogéologie : Roche cristalline imperméable dans le Morvan, roche calcaire et marne perméable au centre du territoire, roche sableuse et limoneuse à l'aval

Climat : 700 mm/an de pluie et température moyenne annuelle de 11°C (station Auxerre), hausse des températures avec le changement climatique

Syndicat du Bassin du Serein
Contact : contact@bassin-serein.fr ou 03.80.64.35.15

Février 2021

Conditions/Avantages Contrat

Territoire cohérent

Un CTEC ne peut se construire que sur un territoire cohérent, dans le cas présent une unité hydrographique : le **bassin versant** du **Serein**. Afin d'identifier les actions à mener, un diagnostic territorial est nécessaire.

Actions thématiques

Dans le cadre des CTEC, seules des actions en faveur des **milieux aquatiques** sur des **masses d'eau** avec un **état moins que bon** peuvent être menées, et ce, en lien avec l'adaptation au changement climatique.

Une particularité existe pour les actions de restauration de la **continuité écologique**. Ces dernières peuvent bénéficier d'une **bonification** des aides de l'AESN à **90%** dans le cadre du CTEC, au lieu de 80%.

Animation du Contrat

Afin que les actions inscrites au CTEC se réalisent, une animation peut être mise en place. Cette animation peut être accompagnée financièrement par l'AESN.

Pour les **postes** liés à la restauration de la **continuité écologique** (3 postes sur 4 au SBS), ils bénéficient de **80%** d'aide dans le cadre du Contrat au lieu de 50%.

Bonification des aides grâce au CTEC

PROGRAMME EAU & CLIMAT 2019 2024

Source : Agence de l'Eau Seine-Normandie

5 enjeux inscrits au CTEC

Diagnostic territorial

Diagnostic du bassin versant

De 2016 à 2019, le SBS a réalisé un diagnostic de l'ensemble du **réseau hydrographique** avec la méthode QUALPHY (QUALité PHYsique). Cette étude de terrain a permis d'évaluer les états des lits mineurs, lits majeurs mais aussi des ripisylves et des berges des cours d'eau. Sur la période 2019-2020, une étude MESALES (Modèle d'Evaluation Spatiale de l'ALéa Erosion des Sols) a été menée à l'échelle du bassin versant, mettant ainsi en évidence des **zones potentielles d'érosion**. En parallèle un inventaire des **milieux humides** a débuté.

Intégration des programmes

Le CTEC intègre également les enjeux mis en évidence par d'autres structures, ainsi que les programmes nationaux, tels que :

- Etat des lieux AESN 2019 et programmes associés (PTAP, PAOT, Osmose milieux) ;
- Classification cours d'eau listes 1 et 2 (L.214-17 CE) ;
- Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) ;
- Plans de Prévention des Risques (Inondation PPRI ou Ruissellement et coulées de boues PPRR).

Les chiffres clés de l'état des lieux / diagnostic

Enjeux du SBS

Enjeu 1 : Restauration de la continuité écologique ;

Enjeu 2 : Restauration hydromorphologique des cours d'eau et des zones d'expansions ;

Enjeu 3 : Gestion et préservation des milieux aquatiques et humides associés ;

Enjeu 4 : Lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement ;

Enjeu 5 : Animation du CTEC et sensibilisation du grand public à l'adaptation au changement climatique.

Actions

Objectifs financiers

Les 5 enjeux du territoires ont été déclinés en **44 actions** à réaliser sur la période 2020-2024. L'enveloppe financière du CTEC est de **5 293 192 €** TTC répartis selon le tableau ci-joint.

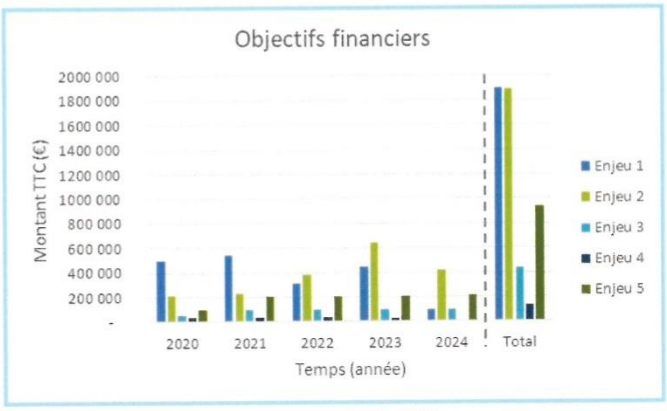

Prévisionnel financier du CTEC

Actions emblématiques

3 actions ont été définies comme prioritaires dans le CTEC :

- Restauration de la continuité écologique sur le Serein (Moulin de Villiers-Tournois) ;
- Restauration de la continuité écologique sur le Cognan ;
- Amélioration des fonctionnalités écologiques et diminution de l'aléa inondation du Serein (de Chablis à Maligny).

Liste des actions

Enjeu 1 :

- 23 actions de restauration de la continuité écologique.

Enjeu 2 :

- 12 actions de restauration hydromorphologique.

Enjeu 3 :

- Inventaire zones humides ;
- Priorisation des secteurs et actions en faveur des milieux humides ;
- Travaux de clôtures, plantations, abreuvoirs, passerelles, etc. ;
- Travaux d'entretien du Serein et des affluents.

Enjeu 4 :

- Etude en régie de lutte contre l'érosion-ruissellement ;
- Modélisation et conception d'aménagement de lutte contre l'érosion-ruissellement ;
- Travaux de lutte contre l'érosion et le ruissellement.

Enjeu 5 :

- Animateurs techniques de bassin versant ;
- Partenaire des Récid'Eau de l'Armançon.

Une action représente soit un site, un linéaire ou une masse d'eau

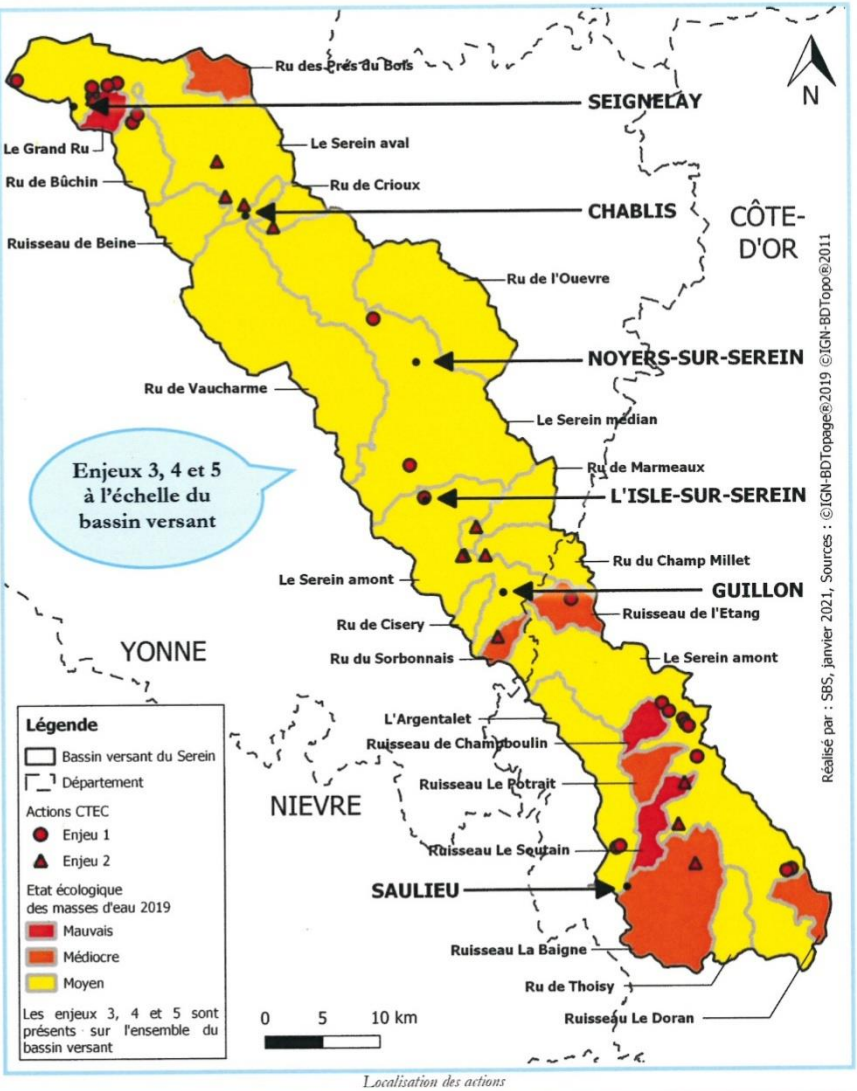

Localisation des actions

Chronologie

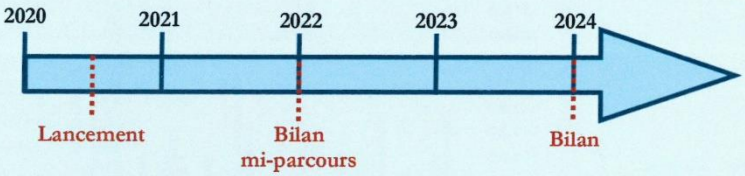

Lancement

Après avoir réalisé le diagnostic territorial du bassin versant du Serein , le SBS a rédigé le CTEC 2020-2024.
Ce contrat a ensuite été approuvé par l'AESN en **juin 2020**, ce qui a marqué son commencement.

Bilan mi-parcours

Au **31 décembre 2022, 40%** de **l'enveloppe financière** du Contrat devra être engagée soit **2 117 276,80 €**, ainsi que **deux actions prioritaires** « eau et climat » (voir page précédente). Dans le cas contraire, l'AESN pourrait mettre fin à ce CTEC.

Bilan fin de contrat

A la fin du Contrat, le **31 décembre 2024**, un **bilan** des actions menées durant les 4 ans et 6 mois devra être réalisé. Ce bilan est technique, financier et qualitatif.

Programmes complémentaires

Les actions du SBS s'inscrivent également dans d'autres programmations :

- **Plan Territorial de Gestion des Eaux** (PTGE) du Serein et de l'Armançon ;
- **Programme d'Actions de Prévention des Inondation** (PAPI) de l'Yonne.

Liens utiles

Site de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : www.eau-seine-normandie.fr
Site de l'observatoire des poissons du bassin Seine-Normandie : www.observatoire-poissons-seine-normandie.fr
Site des données de Bourgogne-Franche-Comté : www.ideo.ternum-bfc.fr

Contacts au SBS

Siège Mont-Saint-Jean (21)
Mairie - 9, Grande Rue - 21320 MONT-SAINT-JEAN
03.80.64.35.15
Françoise SAULGEOT - Yann GUSO - Benoît GAUTHIER
06.37.23.72.13 07.88.06.40.71

Antenne Héry (89)
Mairie - 2, rue Charles Rolland - 89550 HERY
03.86.47.32.96
Lisa BREN - Robin CHOMBART
06.70.75.93.05 06.70.76.33.55

Réalisé par le SBS en février 2021 ; Crédits photos SBS ; Ne pas jeter sur la voie publique ; Filigrane Imprimerie, 10 Voie des Préaux, 89310 NITRY

LES ASSOCIATIONS SERVICES / LOISIRS DE POILLY

L'Atelier

Les Pompiers de Poilly

Sauvegarde des Monuments de Poilly

Comité St Vincent de Poilly

L'Atelier

Nous vous présentons tous nos vœux pour 2022, puisse cette nouvelle année vous être douce, vous apporter la joie et épargner votre santé.

2021 a encore été une année compliquée, et nous jonglons selon les mesures sanitaires pour toujours vous recevoir dans les meilleures conditions, nous obligeant parfois à la fermeture. Merci donc à tous les adhérents, bénévoles et participants de nous suivre, de répondre présents malgré toutes ces contraintes.

Cette année nous avons décidé de créer des Ateliers participatifs en collaboration avec la commune (jardinage, bricolage ... autant de petits gestes pour améliorer le quotidien de tous et entretenir notre beau Poilly), à suivre donc.

Nous invitons également tous les nouveaux habitants à venir nous rencontrer, nous restons à votre écoute et avons hâte de faire votre connaissance !!!

Nous espérons que 2022 sera plus clément, et qu'il nous permettra de nous retrouver autour de nos Ateliers, repas champêtre et soirées jeux.

Prenez soin de vous et de vos proches, à très vite,

Les Filles de L'Atelier

Soirées Jeux, le 1er vendredi de chaque mois

Ateliers Couture, Généalogie, Informatique

les mardis de 14h30 à 16h00

Location de vaisselle : Assiettes, verres, couverts

50 personnes = 25 €
100 personnes = 50 €

Location de Rotondes

La rotonde 6 X 5, la journée 80 €
Ou 110 € pour 2 jours

Samedis bricolage et jardinage à venir ...

Les Sapeurs-Pompiers de Poilly

Bonjour à tous,

Les sapeurs-pompiers de Poilly-sur-Serein sont intervenus à dix reprises cette année sur demande du centre de traitement des appels d'Auxerre. Nous avons réalisé 7 missions de secours à personnes, 2 dégagements de route et 1 feu de chaume.

Les appels pour secours à personnes occupent 80% de nos missions et font l'objet de nombreuses manœuvres. Nous avons suivi une formation de maintien des acquis pour gestes d'urgence vitale à Chablis. Tout le groupe a obtenu sa validation.

L'effectif accuse une légère baisse. Nous sommes sept à ce jour : deux femmes et cinq hommes. Si quelqu'un désire intégrer la famille des pompiers de Poilly-sur-Serein, la secrétaire de mairie et moi-même sommes à votre disposition pour tous renseignements.

Notre chef de groupement d'Avallon est venu inspecter récemment notre petit CPI. Il a apprécié la qualité du rangement et l'aménagement du vestiaire, en dépit de l'étroitesse des locaux. Il nous faudra néanmoins renouveler quelques accessoires pour les opérations diverses.

Quant à la remise des calendriers, elle touche à sa fin. Si certains d'entre vous ne l'ont pas encore eu, nous en laisserons quelques exemplaires au secrétariat de mairie et à la Poillysette.

Pour nous joindre, composez le **18**.

Enfin, Julie, Marion, Virgile, Martial, Rémi, Nicolas et moi-même, nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2022. Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers.

Chaleureusement,

Le chef de corps,

François Venot

ASSOCIATION « SAUVEGARDE DES MONUMENTS DE POILLY »

Poilly : le Colombier au printemps

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Malgré nos souhaits, il semblerait que l'année 2022 ne voit pas son horizon se dégager.

Malgré tout, l'Association a pour projet d'organiser, pour cette année nouvelle, une Assemblée Générale, ainsi que « le Repas du Colombier, si les conditions sanitaires nous le permettent.
Nous espérons vivement que nos espoirs se réalisent ; il faut rester positif.

Nous vous remercions pour votre confiance toujours renouvelée, même s'il y a peu d'activité au sein de l'Association.

N'oublions pas une pensée pour nos adhérents qui nous ont quittés au cours de l'année.

Abordons toutefois cette période de fête avec sérénité pour nous retrouver en famille, et entre amis pour accueillir cette nouvelle année.

La Présidente et les membres du bureau vous souhaitent beaucoup de bonheur pour l'année 2022.

Prenez soin de vous et des autres afin de pouvoir retrouver très bientôt, notre liberté.

La Présidente,
Mireille BILLAULT

COMITE ST VINCENT DE POILLY

Chers amis,

Nous voici en 2022 et toujours sous la contrainte de cette terrible pandémie et de ses vagues successives …

Aucune de nos manifestations habituelles n'ont pu être organisées normalement, à l'exception du traditionnel Moules Frites qui a rassemblé notre communauté dans une super ambiance !

Faisons le vœu que 2022 voit la maladie s'éloigner, pour que nous puissions revivre sans masque ni barrières !

Notre nature optimiste nous pousse à croire en des jours meilleurs dès ce prochain printemps, c'est pourquoi je suis heureux de vous annoncer que la seconde édition de la Course de Caisse à Savons, la Savonnette de Poilly, est prévue Dimanche 15 Mai 2022 !!

A chacun d'entre vous, je vous souhaite une heureuse année et une bonne santé !

Thibault Malaquin, le Président

Réalisé par la mairie de Poilly-sur-Serein

Imprimé par nos soins

Photos : Habitants et Associations de Poilly

Janvier 2022